



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 04 AOUT 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre aout à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-44**

Date de la convocation : **28/07/2023**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **12**
Nb Conseillers représentés : **2**
Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. IANNELLI François.

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. FLORI Claude
M. LAFFOND Alain représenté par M. CLEMENTI Albert.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Modification du plan de financement - Réalisation d'un mur de renfort pour le soutènement de la route communale au lieu-dit Campatile

Monsieur le Maire expose au Conseil

Par délibération n°45/2022, le Conseil a approuvé le plan de financement suivant concernant la réalisation d'un mur de renfort pour le soutènement de la route communale au lieu-dit Campatile dont le montant des travaux est estimé à **34 075,00 € HT** :

Financeurs	Taux	Montant
Etat - DSEC	50%	17 037,00 €
Collectivité de Corse - Intempéries	30%	10 222,00 €
Autofinancement	20%	6 816,00 €
TOTAL HT		34 075,00 €

Par arrêté n°2022-09-00330 du 08 décembre 2022, la Collectivité de Corse a alloué une aide financière à hauteur du montant sollicité par notre Assemblée. S'agissant de l'Etat, le dossier n'a pu être retenu au titre du programme « Dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques ».

Suite à ces décisions, il en découle un reste à charge pour la commune de **23 853,00 €**. Afin de réduire la part communale, il est proposé au Conseil de solliciter une nouvelle demande auprès de la Collectivité de Corse, en lieu et place de la subvention actuelle, selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse <i>Dotation quinquennale</i>	70%	23 852,00 €
Autofinancement	30%	10 223,00 €
TOTAL HT		34 075,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 14	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** la modification du plan de financement ci-dessus exposé concernant la réalisation d'un mur de renfort pour le soutènement de la route communale au lieu-dit Campatile.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230804-DL-2023-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/08/2023

Publication : 21/08/2023

Le Maire
M. Claude FLORI

